

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, 1^{er} adjoint au maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 19, présents : 17, votants : 19

Convocation : Date : 25 août 2021 Transmise le : 26 août 2021

Présents : Ludovic WISZNIEWSKI, Frédérique LEONE, Christophe AUGUSTIN, Anne-Marie LALLIARD, Christophe BOYER, Marc CHAPELLE, Jérôme GUADAGNINO, Edith DOREY, Karinne BRENTAN, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Laurent BELLINI, Régis LAMURE, Messan ATIKOSSIE, Alexis DUBOULOZ, Badia CHALEL, Alexis ROUX, Jean-Marie RAFFENEL

Absent(s) : /

Excusé(s) : M. Raphaël CESANA a donné procuration à Mme Karinne BRENTAN
M. Laurent CHIORINO a donné procuration à M. Alexis ROUX

Secrétaire de séance : M. Laurent BELLINI

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. Ludovic WISZNIEWSKI, 1^{er} Adjoint au Maire

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021 a été approuvé en séance et signé par les membres présents à cette précédente assemblée.

2021 / 37 ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020/47 EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2020 : « RETRAIT DE TERRAINS DU TERRITOIRE DE CHASSE DE L'ACCA AU TITRE DES ARTICLES L.422-10 5° ET L.422-14 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT »

Rapporteurs : M. Ludovic WISZNIEWSKI et Mme Frédérique LEONE, Adjoint au Maire

Les rapporteurs proposent d'annuler la délibération n°2020/47 du 5 novembre 2020 en ce qu'elle retirait des parcelles communales du territoire de chasse de l'ACCA au titre des articles L.422-10 5° et L.422-14 du Code de l'Environnement, à savoir les parcelles A 1784, A 2037, A 765, B 1853, B 1870, B 1871, B 1872, B 1873, B 1874, B 1875.

En effet, lors de leur assemblée générale, les membres de l'ACCA ont validé la nouvelle réserve de chasse et de faune sauvage sur la commune de Monnetier-Mornex.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'annuler la délibération n°2020/47 du 05 novembre 2020.

2021 / 38 MISE EN PLACE DE TARIFS DÉGRESSIFS POUR LE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ » EN FONCTION DES RESSOURCES DES FAMILLES

Rapporteur : Marc CHAPELLE, Conseiller délégué aux affaires scolaires et périscolaires

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'en date du 13 mars 2021 le Conseil Municipal avait validé le projet d'accueil de loisirs d'été et avait fixé la participation des familles à 30 euros par jour et par enfant. Il propose à l'assemblée de mettre en place des tarifs adaptés en fonction des ressources des familles en se basant sur leur quotient familial. Il s'agit de proposer quatre tarifs dégressifs qui se déclinent comme suit :

Type de tarif	Quotient familial	Tarif appliqué
Plein tarif	Plus de 1200	30 euros
Aidé 1	De 800 à 1200	22 euros
Aidé 2	De 600 à 800	17 euros
Aidé 3	Moins de 600	13 euros

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ la mise en place des tarifs dégressifs proposés sur la base du quotient familial des familles comme suit :

Type de tarif	Quotient familial	Tarif appliqué
Plein tarif	Plus de 1200	30 euros
Aidé 1	De 800 à 1200	22 euros
Aidé 2	De 600 à 800	17 euros
Aidé 3	Moins de 600	13 euros

2021 / 39 CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE DÉPARTEMENT POUR « L'AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ SUR LA ROUTE DES TROIS LACS (RD41)- PR28.130 À 28.220 »

Rapporteurs : M. Ludovic WISZNIEWSKI et M. Christophe AUGUSTIN, Adjoint au Maire

Les rapporteurs informent l'assemblée qu'un projet d'aménagement d'un plateau surélevé sur la route départementale RD41 dite route des Trois Lacs (vers le hangar technique et le chemin des Erables) a été soumis au Conseil Départemental, gestionnaire du réseau local du Département, et que celui-ci a émis un avis favorable.

Il s'agit d'un plateau surélevé sur 15 mètres linéaires avec un marquage au sol type « dents de requin », un marquage horizontal et un marquage vertical, ainsi que l'abaissement de la vitesse à 30 km/heure. L'aménagement vise les objectifs de réduire la vitesse de circulation et de sécuriser le déplacement des piétons, notamment en direction du stade d'entraînement.

Afin de définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cette opération, un projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien a été établi. Il convient d'autoriser le Maire à la signer.

L'objet de cette convention est de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, assuré par la commune. Le coût prévisionnel de l'opération est de 17 593.20 € TTC.
- déterminer la maîtrise d'ouvrage, assurée par la commune.
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement d'un plateau surélevé sur la route des Trois Lacs (RD41) à Monnetier (PR28.130 à 28.220).

2021 /40 CONVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE – « CONTINUITÉ NUMÉRIQUE » – APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Rapporteur : M. Ludovic WISZNIEWSKI, 1^{er} adjoint au Maire

Le rapporteur informe l'assemblée que la commune a effectué une demande de subvention en répondant à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires lancé par l'Etat dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022.

Une convention avec la Région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la commune, qui concerne les deux écoles élémentaires, à savoir deux classes à Monnetier et 5 classes au Pont du Loup.

Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe, des équipements numériques mobiles mutualisables, des équipements numériques de l'école, des dépenses de travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et Wi-Fi des écoles, des extensions de garantie (permettant jusqu'à 4 ans de garantie au total) des équipements et matériels numériques acquis ainsi que l'acquisition de services et de ressources numériques tels que définis dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans le dossier de demande de subvention tel qu'il a été accordé.

Montant des contributions financières prévisionnelles des parties :

Coût total collectivité sur le volet équipement :	24 500.00 € TTC
- dont subvention de l'Etat demandée :	17 150.00 € TTC
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de 70 %	

Coût total collectivité sur le volet services et ressources numériques :	3 120.00 € TTC
- dont subvention de l'Etat demandée :	1 560.00 € TTC
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de 50 %	

Coût total collectivité pour l'ensemble du projet :	27 620.00 € TTC
- dont subvention de l'Etat demandée :	18 710.00 € TTC

Reste à charge de la commune :	8 910.00 € TTC
---------------------------------------	-----------------------

La commune s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les deux écoles avant le 31/12/2022, avec un démarrage de l'exécution du projet dans un délai maximal de 6 mois à compter de sa signature.

Le calendrier prévisionnel de déploiement est du 02/09/2021 au 31/12/2022,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – avec le Recteur de la Région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes.

2021 /41 PROGRAMME 2021 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : M. Ludovic WISZNIEWSKI, 1^{er} adjoint au Maire

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que par délibération n°2021/33 du 1^{er} juillet 2021 le conseil municipal a validé les actions en forêt communale pour l'année 2021 pour un montant total de 8 204,48 € HT.

Il fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif à ces travaux :

- **Dépenses subventionnables : 3 671.47 € HT pour les travaux sylvicoles** (interventions en futaie irrégulière sur la parcelle 17).
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1 104,00 €.
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2 567,47 € HT.
- **La somme totale à charge de la commune s'élève à 7 100.48 € HT** (autofinancement + travaux non subventionnables).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le plan de financement présenté,
- CHARGE M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- DEMANDE au Conseil Régional et au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2020/39 du 5 novembre 2020 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

DEVIS		
Date	Entreprise - Objet	Montant TTC
22/06/2021	GIFI. GAILLARD. Jeux pour le périscolaire.	502.90€
30/06/2021	SEDI. UZES (30). Illuminations de Noël.	3 618.82€
07/07/2021	SEDI. UZES (30). Fournitures administratives.	375.83€
08/07/2021	GRAND PARC D'ANDILLY. Sortie périscolaire 13 juillet.	704.00€
08/07/2021	FILENVOL. MORNEX. Sortie périscolaire 25 août.	637.00€

08/07/2021	VOYAGES GAL. PERS JUSSY. Transport pour 4 sorties périscolaire.	1 270.00€
20/07/2021	CHAPITEAUX ORSIER. PERS JUSSY. Location d'un chapiteau pour la fête du battage du 8 août.	1 455.00€
20/07/2021	WURTH. ERSTEIN (68). Servante, alvéoles outils et visserie.	1 973.75€
20/07/2021	DNA. MONNETIER. Création d'une cloison de séparation à la crèche.	1 900.00€
22/07/2021	ONF. BONNEVILLE. Programme d'actions 2021 (travaux sylvicoles et travaux entretien et de protection des milieux).	9 478.23€
22/07/2021	L'EQUIPEMENT HOTELIER ECOTEL. CRAN GEVRIER. Vaisselles pour les restaurants scolaires de la commune.	898.73€
04/08/2021	ZEP. NOGENT LE ROI (28). Nettoyants, dégrappants et solvants.	933.65€
05/08/2021	XEFI. FILLINGES. Recalibrage du vidéoprojecteur interactif de l'école élémentaire de Monnetier.	210.00€
10/08/2021	ORIGINAL TECH FRANCE. ST LAGER BRESSAC (07). Panneau d'information électronique double face.	16 000.80€
26/08/2021	ECOBUROTIC. VALENCIENNES (59). Cartouches toner Services techniques et administratifs.	620.40€
27/08/2021	KONE. ASNIERES (92). Remplacement de la cellule toute hauteur sur la porte cabine de l'ascenseur du pont du loup.	1 401.71€
27/08/2021	DE LA LUNE. GRENOBLE (38). Représentation du Duo Bel'Epok lors du repas des aînés le 26 septembre.	500.00€
01/09/2021	INSTINCTIVEMENT NATURE. VILLY LE PELLOUX. Pancartes (50) « réserve de chasse »	200.00€

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. Au sujet du devis signé concernant l'installation d'un panneau d'information électronique, Badia CHALEL interroge sur l'urgence à faire une telle dépense compte tenu de la situation de la trésorerie de la commune ; et regrette de ne pas avoir eu l'information avant ce soir.

Ludovic WISZNIEWSKI indique que ce moyen de communication est associé à l'application Politéa. Ce projet était une priorité pour l'équipe dans le but d'offrir une meilleure information aux administrés ; il a été différé jusqu'à maintenant compte tenu justement de la trésorerie.

Alexis DUBOULOZ précise que les informations sur ce panneau ont été données lors de précédents conseils municipaux.

Jérôme GUADAGNINO confirme que cette dépense a été mise au BP 2021 et que le suivi de la trésorerie permet cette dépense aujourd'hui.

Ludovic WISZNIEWSKI demande aux personnes présentes de se prononcer à main levée sur l'installation de ce panneau : il apparaît que pour une très grande majorité, c'est une priorité.

. Au sujet du retrait de la délibération concernant la réserve de chasse, Ludovic WISZNIEWSKI et l'ensemble des élus félicitent Frédérique LEONE pour l'aboutissement positif de ce dossier et tout le travail fourni.

Frédérique LEONE se réjouit de pouvoir parler d'un véritable travail à trois : la Commune + la LPO + l'ACCA.

Elle informe que le rendez-vous pour l'installation des pancartes « Réserve de chasse » au Petit Salève est reporté au vendredi 10 septembre 2021. Elle rappelle l'inauguration LPO le dimanche 12 septembre 2021 à partir de 10 heures.

. Au sujet de l'« Accueil de loisirs d'été », Marc CHAPELLE annonce que ce nouveau service à la population a très bien fonctionné ; avec une moyenne de 40 enfants par jour ; des animations de qualité et appréciées par les enfants. Il annonce qu'un bilan financier et un bilan de fonctionnement seront faits, ainsi qu'une enquête de satisfaction auprès des familles.

Les élus félicitent l'équipe d'animation.

La reconduction pour l'année prochaine sera soumise à validation par le conseil municipal.

. Au sujet du socle numérique dans les écoles élémentaires, Ludovic WISZNIEWSKI, Jérôme GUADAGNINO et Marc CHAPELLE précisent que : c'est un dossier étudié bien en amont en partenariat avec les enseignants ; un projet cohérent leur avait été demandé ; la dotation sera égale sur les deux sites élémentaires de la Commune (proportionnellement au nombre de classes).

Silvia IUNCKER-GOMEZ demande ce qui sera fait du matériel obsolète. A ce stade, personne dans l'assistance n'a la réponse. À voir.

. À propos de l'aménagement d'un plateau surélevé sur la route des Trois Lacs à Monnetier, Ludovic WISZNIEWSKI précise qu'une subvention d'un montant de 6 774 euros a été attribuée par le Département dans le cadre des « Amendes de police ».

. Ludovic WISZNIEWSKI informe l'Assemblée que la fresque (baleine) peinte sur le réservoir d'eau à l'entrée de Monnetier n'a pas été financée par la Commune mais par le Syndicat des Rocailles et Bellecombe.

Régis LAMURE précise que toute l'eau vient d'Etrembières. Ce qui représente la plus grosse réserve d'eau au niveau du SRB.

. Ludovic WISZNIEWSKI annonce qu'un repas pour le départ de Camélia sera organisé un prochain mardi de septembre après la réunion des adjoints.

. Ludovic WISZNIEWSKI informe que Raphaël CESANA s'est engagé à envoyer à M le Préfet sa lettre de démission de sa fonction de Maire le 10 septembre 2021 .

M. le Préfet a deux mois maximum pour répondre. L'élection du nouveau maire doit se faire dans les quinze jours qui suivent l'acceptation du Préfet.

Alexis ROUX demande qui se présentera à ce poste. Ludovic WISZNIEWSKI annonce qu'il se présentera.

La date du mercredi 15 septembre 2021 à 19 h 00 est retenue pour une réunion informelle des membres du conseil municipal.

. Au sujet de la fibre, Alexis ROUX informe que les travaux de génie civil et de déploiements ont été réceptionnés ; Il précise que la date de réception générale des travaux n'est pas encore fixée.

. Ludovic WISZNIEWSKI informe que 8 réponses ont été reçues en Mairie suite à l'annonce d'offre d'emploi en vue du remplacement de Claudine BOVAGNE, DGS. 4 personnes ont été reçues en entretien. 2 candidats ont tout à fait le profil recherché. Ils seront convoqués à un second entretien.

- . Sylvia IUNCKER-GOMEZ annonce que la soirée « Ciné transat » du 25 août dernier s'est bien passée.
- . Frédérique LEONE rappelle la réunion d'information « Accueil parents-enfants » le mercredi 8 septembre à 18 heures.
- . Christophe BOYER rappelle les dates du Salon des vins (9 et 10 octobre 2021) ; du repas des aînés (26 septembre 2021) et fait appel à toutes les bonnes volontés pour aider lors de ces manifestations et en amont pour leurs installations. Anne-Marie LALLIARD précise que, pour le repas des aînés, le repas sera préparé par un administré de la Commune ; qu'un groupe musette sera présent.
- . Christophe BOYER informe du démarrage du chantier du City stade le 20 septembre prochain.
- . Christophe AUGUSTIN rappelle la réunion de demain, vendredi 3 septembre, avec le GLCT + des représentants du Conseil départemental + des représentants des communes concernées par le passage des camions du futur chantier de rénovation du téléphérique. Le département devant décider des circuits. Badia CHALEL pose la question de la pertinence de faire le plateau surélevé à Monnetier. Christophe AUGUSTIN précise qu'il a déjà évoqué le sujet avec le département, la réalisation de ce plateau entre dans une enveloppe financière qui doit être bouclée cette année 2021.
- . Anne-Marie LALLIARD rend compte de ses recherches de médecins. Un courrier a été fait à tous les médecins remplaçants ; aux facultés de médecine. Une médecin est intéressée, mais aimerait être en binôme. Une rencontre avec Pierre ROUSSET est prévue prochainement.
- . Concernant le Syndicat Mixte du Salève, Badia CHALEL rappelle l'inauguration à la Maison du Salève + livre de Dominique ERNST le samedi 18 septembre prochain en matinée. Elle confirme que le Conseil municipal des Jeunes sera reçu prochainement à la Maison du Salève avec une animation spéciale pour eux.
- . Badia CHALEL informe de la visite des alpages du Salève le 31 août dernier par le Président du Conseil départemental, Martial SADDIER, et de conseillers départementaux. Visite des projets réalisés sur le Salève dans le cadre de l'activité pastorale.
- . Laurent BELLINI annonce que le « tri » de l'ancien site officiel de la Commune est maintenant fini. Le site sera opérationnel d'ici deux mois.
- . Marc CHAPELLE rappelle le week-end « Journées du patrimoine » des 18 – 19 septembre prochains. Le samedi à Mornex et le dimanche à Monnetier.
- . Ludovic WISZNIEWSKI informe l'Assemblée que des particuliers désirent acheter une partie de terrain (environ 80 m²) situé Chemin de la Croix verte à Esserts. Le GLCT est également intéressé par l'achat d'un terrain appartenant à la Commune.

.....

La séance est close à 20 h 35